

TRAITEMENT DES ALLÉGATIONS CONCERNANT DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES OU SITUATIONS INAPPROPRIÉES À HYDRO-QUÉBEC

La *Procédure de traitement des allégations concernant des actes répréhensibles ou situations inappropriées* a été mise à jour conformément aux dispositions de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics*, adoptée par le gouvernement du Québec. Cette mise à jour est entrée en vigueur le 8 septembre 2017.

Cette procédure décrit notamment les modalités de traitement des informations communiquées par les employés, fournisseurs **ou toute autre personne** au sujet d'actes possiblement répréhensibles ou de situations qu'ils considèrent inappropriées.

Rappelons que **toute personne** témoin de tels actes ou situations peut les signaler en toute confidentialité et de façon anonyme, si désiré, en composant le numéro 1 866 ÉTHIQUE (1 866 384-4783). Exploitée par une firme indépendante, cette ligne est accessible à toute heure du jour et de la nuit. Le vérificateur interne d'Hydro-Québec est responsable de traiter, en toute indépendance et confidentialité, les allégations reçues.

La procédure peut être consultée sur le [site Web d'Hydro-Québec](#).